



Royaume du Maroc, point 4 :Débat Général

**Déclaration du Royaume du Maroc délivrée par la délégation
marocaine à la 62^{ème} session du Sous-Comité Scientifique et Technique
du Comité des Utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique**

Vienna, 03 -14 février 2025

**Seul le texte prononcé fait foi*

Madame la Présidente,

1. Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, **Madame Ulpia Botezatu de Roumanie**, au nom de ma délégation, mes félicitations pour votre leadership exemplaire en tant que Présidente de la 61^{ème} session du Sous-comité Scientifique et Technique. Soyez assurée du soutien de la délégation marocaine durant toute la durée de cette session.
2. Ma délégation tient à féliciter également Mme Aarti Holla-Maini, pour son discours d'ouverture et son engagement constant et exceptionnel en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace à des fins scientifiques, techniques et socio-économiques, et remercie les membres du Secrétariat pour leurs remarquables efforts ainsi que leur excellent travail pour assurer l'organisation efficace des travaux de cette session.
3. Ma délégation s'associe aux déclarations du G77 et la Chine, et du Groupe africain, et souhaite faire les commentaires suivants en sa capacités nationale.

Madame la Présidente,

4. Le Royaume du Maroc, **membre du Comité depuis 1961, Etat partie aux cinq traités des Nations Unies régissant les activités des États en matière d'utilisation et d'exploration de l'espace extra-atmosphérique**, accorde une grande importance à la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans le domaine des activités spatiales qui vise à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États membres à renforcer leurs capacités spatiales et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. A cet égard, le Royaume du Maroc réitère **son engagement et son soutien à toutes les initiatives visant à renforcer la coopération internationale et à promouvoir l'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique au profit de toute l'humanité.**
6. Dans cette optique, le Royaume du Maroc se félicite de l'ajout du point à l'ordre du jour relatif au Dark and Quiet Skies, Astronomy and Large Constellation, et souhaite que les délibérations à venir puissent permettre d'approfondir notre compréhension des enjeux émergents, notamment l'impact de la pollution lumineuse et des grandes constellations sur le bien-être de la science et de la société.
7. Le Royaume du Maroc salue, également, la création de l'Équipe d'Action sur la Consultation des Activités Lunaires (ATLAC), et poursuit avec intérêt les discussions autour de la mise en œuvre de son plan de travail.
8. Le Royaume du Maroc réitère **son appui à la proposition d'organiser une 4^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV) en 2027. Le Royaume du Maroc en sa qualité du prochain Président du COPUOS, et suite à la proposition de la 67^{ème} session du COPUOS concernant l'organisation d'UNISPACE IV en 2027, mènera avec l'Italie les consultations informelles durant cette session, pour soumettre une recommandation sur les modalités d'organisation d'UNISPACEIV, à la Présidence du COPUOS 2025 pour son adoption.**

Madame la Présidente,

9. Il est certain que **les technologies spatiales et leurs applications constituent des moteurs de croissance économique et contribuent de manière significative à la réalisation des Objectifs de développement durable.** Elles répondent également aux besoins critiques liés à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, au développement agricole et à l'atténuation des effets néfastes du changement climatique.

10. Dans ce contexte, **le Royaume du Maroc a réalisé des progrès notables dans le secteur spatial et plus particulièrement dans le domaine de l'Observation de la Terre où les images satellite ainsi que les produits et solutions à base d'information géo spatiale** contribuent à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et participent au développement socio- économique du Maroc. **Ces progrès ont été renforcés de manière significative depuis le lancement des satellites Mohamed VI A et B en 2017 et 2018.**
11. La gestion des risques naturels au niveau national représente un axe majeur d'exploitation de l'outil spatial. **Avec le soutien de UNSPIDER, le Royaume du Maroc a activé la Charte Internationale Espace et Catastrophes Majeures pour la gestion des inondations en 2024.**
12. De même, le Royaume du Maroc accorde un intérêt capital à la recherche et à l'innovation et a récemment franchi une étape importante par le lancement de deux nano satellites universitaires marocains, « UM5-EOSat », et « UM5-Ribat », le 16 aout 2024. Ces projets ont permis la formation d'une nouvelle génération de chercheurs et d'ingénieurs universitaires marocains dans le domaine des technologies spatiales.
13. Des efforts significatifs ont été, également, entrepris au niveau national, particulièrement à l'observatoire de l'Oukaimeden, relevant de l'université Cadi Ayyad de Marrakech. Plusieurs initiatives relatives aux sciences de l'espace y ont été lancées, notamment pour étudier les risques spatiaux susceptibles d'impacter la Terre, à savoir la météorologie de l'espace, les débris spatiaux, le suivi satellitaire et la protection du ciel étoilé (Dark Sky).

Madame la Présidente,

14. **Le développement des activités spatiales en Afrique constitue un axe fondamental** de la stratégie nationale marocaine en matière de développement des compétences africaines. En effet, le Royaume du Maroc a joué un rôle important, tant au niveau organisationnel que par sa participation scientifique, sans précédent, dans le domaine des sciences de l'Espace, et ce au « congrès triennal en Afrique », organisé pour la première fois de son histoire, par l'Union Astronomique Internationale UAI, en aout 2024, à Cape Town en Afrique du Sud.
15. De même, le Royaume du Maroc continue à apporter son soutien au Centre Régional Africain des Sciences et Technologies Spatiales en langue française affilié à l'ONU qui se trouve à Rabat, en vue du renforcement des capacités nationales des pays africains en matière de sciences et de technologie de l'espace. **89 bénéficiaires provenant de 10 pays africains ont participé à la Formation Post-Graduée - Master en Sciences et Technologies de l'Espace (STE) en 2024 : Télédétection et Systèmes d'information Géographique, les Satellites météorologique et climat mondial et les Systèmes Mondiaux de Navigation par Satellite**
16. Parallèlement, des Accords bilatéraux ont été conclus ou sont en cours de conclusion avec un certain nombre de pays africains, dans le but de renforcer les capacités et transférer des technologies spatiales, qui constituent des outils essentiels pour répondre aux besoins des pays en développement.
17. Sur le plan académique et scientifique, et dans le cadre du programme africain dédié aux applications spatiales, impliquant les institutions et les universités africaines, **le Royaume du Maroc continue à contribuer au développement de solutions spatiales adaptées à notre continent pour fournir aux décideurs des informations et des outils susceptibles de soutenir le développement socioéconomique et à renforcer les capacités nationales et régionales**
18. Il me plaît à cet égard d'informer les membres du Sous-Comité Scientifique et Techniques, que, le Royaume du Maroc a accueilli, en avril 2024, la conférence annuelle de « l'African Astronomical Society », avec une session spéciale dédiée aux sciences de l'espace. Cet événement a permis de constituer un réseau visant à formaliser et renforcer la coopération africaine avec l'aide de l'Initiative Africaine pour les sciences planétaires et spatiales.

Madame la Présidente,

19. S'agissant de la contribution du Maroc aux efforts internationaux pour le développement global de la gouvernance spatiale. Le Maroc a été membre du groupe chargé de la rédaction de la déclaration de Lisbonne coordonné par l'Agence Spatiale Portugaise. Cette déclaration a été préparée par l'Agence spatiale portugaise dans le cadre de la Conférence sur la gestion et la durabilité des activités spatiales, organisée du 14 au 15 mai 2024, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'espace extra-atmosphérique (UN-OOSA).
20. **Sur le plan de l'utilisation du spatial et du développement de solutions adaptées, l'expérience marocaine dans ce domaine a été partagée lors de plusieurs événements internationaux** notamment :
 - Le symposium UN-OOSA /Autriche 2024 sous le thème « Transformer les projets technologiques spatiaux en services durables qui soutiennent l'élaboration des politiques climatiques » en Juillet 2024 ; et
 - La 6^{ème} Conférence internationale UN-OOSA/COSTA RICA/ PSIPW sur les technologies spatiales pour la gestion des ressources en eau, en mai 2024.

Madame la Présidente,

21. Le Royaume du Maroc demeure, plus que jamais, convaincu que l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, à des fins pacifiques, doivent être menées de manière pacifique et durable dans l'intérêt de tous les pays, et s'engage à poursuivre sa coopération avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et les Etats membres du COPUOS, en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace à des fins scientifiques, techniques et du développement socio-économique.
22. Pour conclure, et en tant que prochain Président du COPUOS 2025, qui succédera à l'Egypte, le Royaume du Maroc ne ménagera aucun effort pour faire émerger le consensus pour l'adoption consensuelle du rapport qui sanctionnera cette session.